

06 MARS 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAISON VENTOUX

Monsieur Jean-Pierre LARGUIER
Président Communauté de communes
Vaison Ventoux
375 avenue Gabriel Péri
CS 50090
84110 VAISON LA ROMAINE

Objet : SCOT

Nos réf. : CC/TA/2
Suivi par Claire CORNU
Tél. 04 90 80 65 61

Avignon, le 25 février 2020

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre SCOT le 27 janvier et nous vous remercions de nous consulter.

Nous apprécions particulièrement votre détermination à poser les bases essentielles pour la préservation des valeurs de votre territoire. Celui-ci est éminemment attractif, du fait de l'image nature, authenticité et beauté des paysages et des villages, atouts confortés par le label Parc naturel régional du Mont Ventoux. De ce fait, la qualité du cadre de vie et le respect des éléments qui le composent, garantissent la base essentielle de son pouvoir d'attractivité. Attractivité pour l'économie touristique, certes, mais également pour la qualité de vie au quotidien. De par sa grande diversité de métiers, l'artisanat joue un rôle essentiel pour contribuer à cette noble ambition.

Cependant, à la lecture de vos documents, nous constatons la quasi absence des mots artisanat et artisan. Or, rien qu'à l'échelle de la COPAVO, les artisans représentent 708 établissements répartis à 12% pour le secteur de l'alimentaire, 41% pour celui du bâtiment, 18% de la production et 29% des services. A titre indicatif, la commune en comptant le moins est Le Crestet avec tout de même 19 établissements. La densité artisanale s'élève à 44 artisans pour 1000 habitants contre 33/1000 dans le Vaucluse. Aussi, nous serions reconnaissants de bien vouloir reconsidérer l'artisanat dans votre SCOT. En effet, sauf erreur de notre part, l'artisanat est cité dans votre PADD comme négligeable (cf. « *petits artisans* » en P.23 du PADD).

Avec une diversité de plus de 250 métiers, les artisans sont un lien social des centres, des faubourgs, des quartiers !

Nous apprécions votre volonté de maintenir le bassin de vie de Vaison pour éviter de devenir un territoire dortoir tout en prenant en main une approche nouvelle face aux dérives que vous constatez des choix faits durant les décennies précédentes (étalement urbain et surconsommation des terres agricoles et des espaces naturels, artificialisation des zones inondables, urbanisation non encadrée sur les reliefs, au « tout voiture » et la fragmentation des habitats écologiques). Vous comprendrez notre enthousiasme tant nous n'avons eu de cesse durant ces années de prôner la mixité de fonction autant que faire se peut, c'est-à-dire reconquérir les logements vacants et parallèlement réintroduire les activités en centres-villes, réaffecter des friches voire agir à l'échelle d'îlots, dans la limite des compatibilités avec la fonction résidentielle, réserver les zones d'activités aux seules entreprises émettant des nuisances (telles que bruit, odeur, poussière, stockage extérieur volumineux et/ou disgracieux, flux de camions) et/ou exigences de fonction (un atelier à hauteur sous plafond importante et/ou des planchers résistants à de lourdes machines,) et y proposer des parcelles à surface réduite (quitte à en acheter 2) pour concilier besoins et budget des artisans.

Nous saluons votre courage politique pour « *promouvoir un urbanisme plus vertueux qui respecte les morphologies urbaines et villageoises* »: stopper l'étalement urbain en densifiant l'existant et aussi favoriser la réhabilitation du parc ancien avant de construire de nouveaux bâtiments. L'activité d'entretien et de réhabilitation du patrimoine sont moteurs de développement. En maintenant les compétences adaptées au respect des caractéristiques spécifiques au bâti ancien et aux capacités d'adaptabilités des artisans pour intervenir avec les ressources locales (plâtre, chaux, pierre, terre, paille, bois...), le patrimoine est générateur de transmissions des savoirs, de fierté et d'emplois locaux valorisés pour le secteur artisanal du bâtiment. Les matériaux et matériels industriels essaient mais standardisent nos régions, édulcorent le charme de nos maisons et réduisent le panel des savoir-faire. De la même manière, les restanques et murs de soutènement routiers en pierre sèche s'avèrent des plus pertinents pour lutter contre le ruissellement collinaire qui dévasta Vaison notamment en 1992. Fruits d'une démarche de filière, née en Vaucluse et qui fut coordonnée par ma Chambre de métiers et de l'artisanat durant près de 20 ans, la pierre sèche a été par deux fois internationalement distinguée* pour ces qualités de drainage, de niche à biodiversité et de maintien de la mémoire des paysages.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Thierry AUBERT

Président de la délégation de Vaucluse

Chambre de métiers et de l'artisanat de Région - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bien cordialement

Thierry Aubert

* "L'Art de la construction en pierre sèche: savoir-faire et techniques" déclaré Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO le 28 novembre 2018 ; « La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante pour des territoires durables » Réflexions sur les paysages de demain - conclusions du rapport adopté par la Convention européenne du paysage le 7 mai 2019 au Conseil de l'Europe.